



ARRETE DU MAIRE

N° 2023-047

Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour des travaux d'enduits sur route, par l'entreprise COLAS de Champagné, sur la VC1 – Les Epiceries, il y a lieu de régler la circulation.

ARRETE

Article 1^{er}

Du 28 août au 29 septembre 2023, pour des travaux d'enduits sur route, sur la VC1 – Les Epiceries, la route sera barrée sauf pour les riverains et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2

La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise COLAS de Champagné, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 25 juillet 2023

Le Maire,
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS

Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com